

**DIRECTION**

**Vie de la Cité – Accès aux Services  
Publics et aux Ressources Internes**

Direction des Systèmes d'Information

*Affaire suivie par Frédéric KRAJKA  
Ingénieur Territorial*

*EG/FK*

**Décision : 2023- 45**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216204982-20230203-DEC\_2023\_45-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/02/2023

**DÉCIDE**

**ARTICLE 1** – Il est approuvé la cession de la machine de mise sous pli « SATAS / CARAT 4+ » au profit de la société QUADIENT France 7 rue Henri Becquerel – CS 30129 – 92565 Rueil Malmaison Cedex pour un montant de 2160€TTC

**ARTICLE 2** – Il est autorisé la réalisation des écritures comptables afférentes à cette cession :

- Sera émis un titre de recette au profit de la Ville d'un montant de 2160€TTC relatif à la cession de la machine à mise sous pli
- Seront réalisés les opérations nécessaires à la sortie de la machine à mise sous pli de l'actif de la Ville

**ARTICLE 3** – Le Directeur Général Adjoint des Services en charge de la Vie de la Cité, l'accès aux Services Publics et Ressources Internes ainsi que Monsieur le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des dispositions de la présente décision qui fera l'objet d'une publication sur le site internet de la Ville de Lens : [www.villedelens.fr](http://www.villedelens.fr) (Rubrique Actes Administratifs).

Fait en l'Hôtel de Ville, le 03.02.2023

**Pour le Maire,  
L'Adjoint au Maire**  
Thibault GHEYSSENS

